



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LAGADEC FINANCES – Modification(s) de société

Référence : L022790

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 22 décembre 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société



Société d'Avocats

20, quai Commandant Malbert

29200 BREST - Tél : 02 30 90 70 00

LAGADEC FINANCES Société civile en cours de transformation en société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros Siège social : 2, rue Albert Rolland 29200 BREST 484215256 RCS BREST Aux termes d'une décision unanime en date du 13/12/2023 : – il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'acquisition, gestion, réparation, entretien, administration transformation, prise à bail, location en nue ou en meublé de tous biens immobiliers ; la location saisonnière de tous biens immobiliers ; la réalisation de tous types de prestations de services hôtelières ou para hôtelières ; la vente des biens immobiliers devenus inutiles à la société. – statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Monsieur Louis Paul LAGADEC, gérant a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président : M. Louis Paul LAGADEC demeurant 4, rue Eden Roc 29200 BREST Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par le Président. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

BREST.

[Consulter cette annonce en ligne](#)